

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 février 2020

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 janvier 2020 adressée par le Maire, Jean-Pierre ALLEMAND.

Étaient présents : Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint, Marie-France CANDORET, 2^{ème} adjointe, Denis LARDENAI 3^{ème} adjoint, Bruno GREGOIRE, Christine JEGAT, Laure LAGARDERE, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Baptiste LEMOYNE pouvoir à Jean-Pierre ALLEMAND, Gérard BAUDOUIN-ROBE, Eveline MÔME-DELEVAL pouvoir à Laure LAGARDERE, Michel PELISSIER, Christophe PLASSARD et Philippe SCHMIED.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Madame Marie-France CANDORET est désignée secrétaire de séance .

Le Compte-rendu de la séance du 22 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1/ FINANCES LOCALES

Remboursement factures par le SIVOS du Nord-Est Gâtinais

Délibération n° 2020/03/7.10

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le SIVOS du Nord-Est Gâtinais rembourse les charges (électricité, eau) de la cantine et de l'école. Aussi, il convient d'ajouter certaines factures ORANGE qui ont été réglées par la Commune à tort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DEMANDE le remboursement des ces factures ORANGE pour l'année 2019 et 2020 par le SIVOS du Nord-Est Gâtinais.

2/ COMMANDE PUBLIQUE

Convention avec l'EARL du Chêne Merlin

Délibération n° 2020/04/1.4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'EARL du Chêne Merlin dont le siège social est situé &é rue de la Petite Justice à Vallery, entretient les talus, les bas-côtés et le terrain de football.

Aussi, il convient d'établir une nouvelle convention, à savoir :

- Durée : 2 ans à compter du 1^{er} mars 2020
- Tarif : 320 € HT
- Nombre de passages 3 ou 4 selon les besoins
- Sites communaux concernés :
 - Terrain de football
 - Route de Villeneuve les Ormes
 - Rue de la Petite Justice,
 - Rue de Courtenay,
 - Route des Servantières,
 - Route des Ménagers,
 - Le Bois Blanchon,
 - La Fosse,
 - Chemin des Morlettes,
 - Chemin du cimetière,
 - Chemin du Château à la Margottière,
 - Chemin des Vallées,
 - Entrées du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE cette nouvelle convention aux conditions décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- **Déclaration D'Intention d'Aliéner** : 1 rue de la Libération 2^{ème} lot : la Commune ne préempte pas.
- **Epicerie** : pas de décision avant la prochaine mandature.
- **Syndicat Départemental d'énergie de l'Yonne** : convention signée pour réaliser une étude énergétique de la cantine et de l'école : coût 3700 € dont 80 % pris en charge par le SDEY.
- **Demande d'un habitant pour une alimentation en eau potable** d'un potager-verger en haut de la Rue de la République. Après discussion, 4 abstentions et 6 contre.
- **SIVU Les O Les A** : grosse augmentation à prévoir en 2020 pour les communes.
- **Rétrocession d'une concession dans le nouveau cimetière** : en attente de l'accord de tous les héritiers,
- Bilan de la mandature par Monsieur le Maire et par Monsieur Denis LARDENAI.

* * *

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 15.